



DIRPROD FORMATIONS

SIRET 799 067 087 00020 — Organisme Qualiopi certifié

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Répertoire Spécifique — France Compétences

« L'Atelier Bible — Réécrire et vendre sa série »

Esprit du règlement

Les candidats à la certification L'Atelier Bible sont des auteurs de séries en activité professionnelle. Ils ne sont pas des étudiants en fin de cursus : ils ont mobilisé un financement pour accélérer le développement d'un projet concret. L'évaluation prolonge la logique de la semaine de formation — elle prend la forme d'une conversation professionnelle sur leur projet, pas d'un examen académique. Le jury adopte en conséquence une posture d'approfondissement et de mise en contexte, non de filtrage.

SOMMAIRE

Article 1 — Champ d'application.....	2
Article 2 — Conditions d'accès à la certification.....	3
Article 3 — Organisation de la journée d'évaluation.....	4
Article 4 — Les livrables.....	5
Article 5 — Épreuve E1 : Questionnaire à choix multiples (QCM).....	6
Article 6 — Épreuve E2 : Entretien oral individuel devant jury.....	7
Article 7 — Grille d'évaluation et niveaux de résultat.....	8
Article 8 — Délibération et délivrance de la certification.....	9
Article 9 — Composition du jury.....	10
Article 10 — Session de rattrapage.....	11
Article 11 — Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).....	12
Article 12 — Archivage et traçabilité des sessions.....	13
Article 13 — Réclamations et voies de recours.....	14
Article 14 — Protection des données personnelles.....	15
Approbation et entrée en vigueur.....	16

Document PDF avec navigation par signets — cliquer sur les titres du sommaire pour accéder directement aux sections.



Article 1 — Champ d'application

Le présent règlement s'applique à toute session de certification organisée par DIRPROD FORMATIONS dans le cadre de la certification « L'Atelier Bible — Réécrire et vendre sa série », inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Il est remis à chaque candidat au plus tard le premier jour de la formation et est accessible en permanence sur le site <https://dirprodformations.fr>.

Certificateur	DIRPROD FORMATIONS — Association loi 1901
Responsable légal	Franck Godard, Président
Formatrice référente	Anne-Élisabeth Le Gal
Nombre de compétences certifiées	4 compétences (C1 à C4)
Durée de la formation	5 jours / 35 heures
Effectif maximum par session	6 candidats maximum,
Effectif de référence	1 à 3 candidats (format individuel à semi-collectif)



Article 2 — Conditions d'accès à la certification

Peut se présenter à la certification tout candidat ayant suivi l'intégralité des 5 jours de formation L'Atelier Bible dispensée par DIRPROD FORMATIONS.

Condition préalable à l'entrée en formation :

- Disposer d'un projet de série en cours de développement (bible existante, même partielle) au moment du démarrage de la formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise. La certification est ouverte à tout auteur professionnel — scénariste, réalisateur-auteur ou auteur-producteur — justifiant d'une activité dans le secteur audiovisuel ou cinématographique.

Accessibilité et aménagements

Tout candidat en situation de handicap est invité à prendre contact avec le référent handicap de DIRPROD FORMATIONS (franck.godard@dirprod.tv) au plus tard 15 jours avant le début de la formation afin que les aménagements nécessaires soient organisés dans les meilleurs délais.



Article 3 — Organisation de la journée d'évaluation

Les épreuves de certification se déroulent le cinquième et dernier jour de formation (vendredi), dans l'après-midi. La matinée et le début d'après-midi sont consacrés à la finalisation des travaux et à une dernière session de formation.

Horaire	Salle 1 — Formation / Attente	Salle 2 — Jury
Matin (J5)	Dernière session de travail — finalisation des documents de présentation du projet.	—
Avant 12h30	Remise des livrables au jury par chaque candidat.	Prise de connaissance des dossiers par le jury pendant le déjeuner.
12h30 – 14h00	Déjeuner commun.	Déjeuner — lecture des dossiers candidats.
14h00 – 15h30	Dernière session de formation animée par Anne-Élisabeth Le Gal : tour de table, mise en situation de pitch, anticipation des questions professionnelles.	—
15h30 – 15h45	E1 — QCM collectif (tous candidats simultanément, ≈ 15 min).	Correction du QCM par le jury.
15h45 – 17h30	Candidats en attente — espace de travail libre, préparation individuelle au passage.	E2 — Entretiens individuels successifs (≈ 20 min par candidat).
17h30 – 18h00	—	Délibération du jury.
18h00	Annonce des résultats aux candidats.	—

Principe des deux salles

Les entretiens E2 se déroulent en Salle 2, hors de la présence des autres candidats. Les candidats en attente de leur passage restent en Salle 1, où ils peuvent travailler librement ou se préparer à leur convenance. Cette organisation préserve la concentration de chacun et supprime toute pression liée à l'écoute involontaire des entretiens.

Lorsqu'un seul candidat est présent, les deux salles ne sont pas requises

L'ordre de passage aux entretiens E2 est tiré au sort le matin du vendredi et communiqué à l'ensemble des candidats avant le déjeuner.



Article 4 — Les livrables

Les livrables ne sont pas des documents supplémentaires à produire pour l'examen : ce sont les travaux réalisés et progressivement retravaillés au cours de la semaine de formation. Ils constituent le dossier de présentation du projet que tout auteur professionnel est amené à soumettre à des producteurs ou des diffuseurs.

Chaque candidat remet l'ensemble des documents suivants au jury avant 12h30 le vendredi :

Compétence	Livable	Caractéristiques
C1	Page concept	1 à 2 pages. Inclut la tag line et le pitch dramatique en 5 lignes (héros + objectif + obstacles + enjeux dans une arène donnée).
C2	Synopsis structuré de l'épisode 1	4 actes (3 pour les formats courts). 4 pages pour un 26' à 8 pages pour un 52'. Conforme aux accords USPA / Guilde des Scénaristes 2023. Pour un format court (2–5 min) : dialogué.
C3	Note d'intention + page « Univers et Décors »	Note d'intention : 1 page minimum. Page Univers et Décors : 1 page. Les deux documents forment un ensemble cohérent avec la page concept.
C4	Présentation synthétique écrite	Document synthétique adapté à un interlocuteur professionnel ciblé (producteur, chaîne, plateforme, comité de sélection). Lisible par quelqu'un qui ne connaît pas le projet.
—	Grille d'analyse complétée	Grille professionnelle renseignée au fil de la semaine. Document de pilotage du projet.

Les livrables sont remis en version imprimée (1 exemplaire pour le jury) ou transmis par voie électronique selon les modalités précisées par DIRPROD FORMATIONS en début de semaine.



Article 5 — Épreuve E1 : Questionnaire à choix multiples (QCM)

Nature	Questionnaire à choix multiples individuel
Durée	≈ 15 minutes
Modalité	Collectif — tous les candidats simultanément en Salle 1
Compétences couvertes	C1, C2, C3, C4
Rôle dans la certification	Épreuve diagnostique et complémentaire — NON éliminatoire
Seuil	Aucun seuil éliminatoire. Aucun résultat n'est communiqué aux candidats avant leur entretien E2.
Usage	Les résultats orientent les questions du jury lors de l'entretien E2. Ils permettent d'identifier les points à approfondir ou à consolider pour chaque candidat.

Le QCM n'est pas l'épreuve principale

Conformément au vademecum France Compétences (janvier 2026), le QCM ne peut constituer la modalité principale d'évaluation des compétences professionnelles. Il est un outil d'aide à la décision du jury, pas un filtre. La décision de certification est fondée sur l'entretien E2.



Article 6 — Épreuve E2 : Entretien oral individuel devant jury

Nature	Entretien oral individuel
Durée	≈ 20 minutes
Modalité	Individuel — Salle 2, hors présence des autres candidats
Compétences couvertes	C1, C2, C3, C4
Rôle dans la certification	MODALITÉ PRINCIPALE CERTIFICATIVE — fonde la décision de délivrance
Support	Le jury s'appuie sur les livrables remis par le candidat et sur les résultats du QCM (E1)

L'entretien E2 est une conversation professionnelle sur le projet du candidat. Il ne s'agit pas d'un interrogatoire académique mais d'un échange tel que le candidat pourrait le vivre face à un producteur ou un responsable de développement. Le jury approfondit les compétences C1 à C4 en prenant appui sur le projet personnel du candidat.

Structure indicative de l'entretien :

- Présentation du projet par le candidat — pitch oral (≈ 5 minutes).
- Questions du jury sur le concept, la mécanique sérielle, la structure de l'épisode 1 (C1, C2).
- Questions sur la note d'intention, la légitimité de l'auteur, l'univers visuel (C3).
- Questions sur le positionnement marché, les interlocuteurs ciblés, les enjeux de la série (C4).
- Approfondissement des points identifiés comme fragiles dans le QCM (E1).

Le jury adopte une posture professionnelle bienveillante

L'objectif de l'entretien est de certifier les candidats, non de les éliminer. Le jury s'attache à mettre chaque candidat en confiance et à lui permettre d'exprimer pleinement sa maîtrise des compétences. Les questions sont formulées de façon ouverte, à partir du projet personnel du candidat.



Article 7 — Grille d'évaluation et niveaux de résultat

Chaque compétence (C1 à C4) est évaluée par le jury sur la base d'une grille d'évaluation par niveaux distinguant trois paliers :

Palier	Signification
Acquise	Le candidat démontre une maîtrise complète et opérationnelle de la compétence, appliquée à son projet personnel.
Partiellement acquise	Le candidat démontre une maîtrise globale de la compétence avec quelques points à approfondir. La compétence est considérée comme validée.
À perfectionner	Le candidat ne démontre pas une maîtrise suffisante de la compétence lors de cette session. La compétence n'est pas validée.



Article 8 — Délibération et délivrance de la certification

À l'issue des entretiens, le jury se réunit en délibération (≈ 30 minutes). La délibération est souveraine et confidentielle.

La certification est délivrée dès lors qu'au moins 3 des 4 compétences sont évaluées « acquise » ou « partiellement acquise ».

Résultat	Conditions et suites
Niveau 1 Certification délivrée avec félicitations	Les 4 compétences sont évaluées « acquise ». Le jury témoigne d'une maîtrise complète et opérationnelle de l'ensemble des compétences, appliquées au projet personnel.
Niveau 2 Certification délivrée	Au moins 3 compétences sur 4 sont évaluées « acquise » ou « partiellement acquise ». Le candidat dispose des bases solides pour faire progresser son projet de façon autonome.
Niveau 3 Certification délivrée avec accompagnement complémentaire	Au moins 3 compétences sur 4 sont validées, mais certaines sont évaluées « partiellement acquise ». La certification est délivrée. DIRPROD FORMATIONS propose un suivi personnalisé à distance sur 3 mois pour consolider les points fragiles. Ce suivi ne conditionne pas la délivrance de la certification.
Certification délivrée non	2 compétences ou plus sur 4 sont évaluées « à perfectionner ». La certification n'est pas délivrée lors de cette session. Une attestation de participation mentionnant les compétences validées et celles à consolider est remise au candidat. Un suivi individualisé est mis en place par Anne-Élisabeth Le Gal. Une session de rattrapage est organisée dans un délai maximal de 12 mois (voir Article 10).

Les résultats sont communiqués oralement à chaque candidat à l'issue de la délibération, le vendredi soir. Le certificat est adressé par voie postale ou électronique dans un délai de 15 jours ouvrés.



Article 9 — Composition du jury

Le jury est composé d'au minimum deux membres, dont obligatoirement un professionnel externe (J2) :

Membre	Rôle et profil
J1 — Représentant DIRPROD FORMATIONS	Organise la session, participe à l'évaluation. Ne préside pas le jury.
J2 — Professionnel externe de l'écriture sérielle (président du jury)	Préside le jury. Auteur, scénariste confirmé ou responsable de développement, externe à DIRPROD FORMATIONS et sans lien avec les candidats.
J3 — Professionnel de la production ou de la diffusion (optionnel, recommandé)	Producteur ou directeur de programmes apportant un regard complémentaire sur la recevabilité et la faisabilité des projets dans le marché contemporain. Externe à DIRPROD FORMATIONS.

Chaque membre du jury signe une déclaration d'indépendance avant la session, attestant qu'il n'entretient aucun lien de subordination, d'intérêt ou de conflit avec les candidats évalués.

En cas d'empêchement d'un membre du jury, DIRPROD FORMATIONS peut faire appel à un remplaçant issu du vivier homologué, sous réserve que celui-ci dispose du dossier des candidats au moins 48 heures avant la session.



Article 10 — Session de rattrapage

Tout candidat n'ayant pas obtenu la certification lors d'une session ordinaire peut se présenter à une session de rattrapage dans un délai maximal de 12 mois.

Périmètre des épreuves	Seules les compétences évaluées « à perfectionner » font l'objet de nouvelles épreuves. Les compétences validées lors de la session ordinaire sont capitalisées pendant 3 ans.
Durée de l'entretien E2	Ajustée proportionnellement au nombre de compétences à réévaluer.
Tarif	150 € TTC, à la charge directe du candidat. Non éligible CPF.
Organisation	La session de rattrapage s'intègre au calendrier des sessions certifiantes ordinaires. Le nombre de nouveaux candidats est limité à 6. Des candidats en rattrapage peuvent s'y ajouter dans la limite de 2 places supplémentaires, leur passage étant sensiblement plus court (épreuves limitées aux seules compétences à réévaluer). Le nombre total de participants par session ne peut excéder 8.
Livrables	Le candidat remet des versions révisées des livrables correspondant aux seules compétences à réévaluer.



Article 11 — Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est fermée pour cette certification.

Justification : la certification « L'Atelier Bible — Réécrire et vendre sa série » vise à acquérir des méthodes professionnelles de développement sériel appliquées à un projet en cours. Elle est prospective et ciblée sur des outils et des réflexes à construire — elle ne peut être validée par la seule expérience antérieure.



Article 12 — Archivage et traçabilité des sessions

Conformément aux exigences de contrôle des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation (critère 3, article R.6113-11 du Code du travail), DIRPROD FORMATIONS assure l'archivage systématique des pièces suivantes à l'issue de chaque session certifiante :

- Procès-verbal de délibération signé par l'ensemble des membres du jury.
- Grilles d'évaluation individuelles complétées et signées pour chaque candidat.
- Déclarations d'indépendance signées par chaque membre du jury.
- Feuilles de présence de la semaine de formation, signées par les stagiaires.
- Questionnaires d'évaluation à chaud et à froid complétés par les stagiaires.
- Copies des livrables remis par chaque candidat au jury.
- Parchemins de certification remis aux candidats certifiés.

Ces pièces sont conservées pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la session. Elles sont communicables à France Compétences sur demande dans le cadre des contrôles prévus à l'article R.6113-16-8.



Article 13 — Réclamations et voies de recours

Tout candidat peut formuler une réclamation relative aux conditions d'organisation ou aux résultats de la certification dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la communication des résultats.

La réclamation est adressée par écrit à :

- Franck Godard, Président de DIRPROD FORMATIONS
- Par email : info@dirprod.tv
- Par courrier : Le Champ du Prêt — 77169 Saint-Siméon

DIRPROD FORMATIONS s'engage à apporter une réponse motivée dans un délai de 30 jours ouvrés. En cas de désaccord persistant, le candidat peut saisir France Compétences.



Article 14 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la certification sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés.

Le responsable du traitement est DIRPROD FORMATIONS. Le délégué à la protection des données (DPO) est joignable à l'adresse franck.godard@dirprod.tv.

Les données sont utilisées exclusivement aux fins d'organisation et de délivrance de la certification, de transmission à France Compétences et d'établissement des statistiques réglementaires. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans à compter de la session de certification.



Approbation et entrée en vigueur

Le présent règlement est approuvé par le responsable légal de DIRPROD FORMATIONS et entre en vigueur à compter de la première session de certification organisée sous la certification inscrite au Répertoire Spécifique.

Pour DIRPROD FORMATIONS

Franck Godard, Président

Fait à Saint-Siméon, le 17 mars 2026

Signature :

DIRPROD FORMATIONS
LE CHAMP DU PRET - 77169 SAINT-SIMEON
Tél. : 01 70 70 02 38 - info@dirprodformations.fr
SIRET : 799 067 087 00020 - APE : 8552Z
Autorisation d'activité : 11 77 05944 77

Lu et approuvé par la formatrice référente

Anne-Élisabeth Le Gal

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Signature :